



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 06 Mai 2025

Délibération n° **2025-79 R**
Objet : **Ecole Pasteur,
demande de subvention pour
un projet de séjour scolaire au
conseil départemental pour
l'année 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le Six Mai à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le Vingt Quatre Avril deux mille vingt-
cinq à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, Le
Maire,
Secrétaire de séance : Madame Audrey CEARD, à l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votants : 28

Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur
Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Monsieur
Christian COULOUMY, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre
DIDIER, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU,
Monsieur Vincent ESMIEU, Monsieur Gérard MARCELLIN, Madame Nathalie BERNARD,
Madame Barbara GASQUET, Madame Annick BOUISSIÈRE, Monsieur Olivier LEFRANCOIS,
Monsieur Jean Louis RIFFAUD, Monsieur Pierre BRUYAT.

Représentés :

Madame Ouria BLANCHET donne pouvoir à Monsieur Christian COULOUMY
Monsieur Bernard FANTI donne pouvoir Monsieur Jean Claude DOU
Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Madame Chantal EYMELOUD
Monsieur Christian PARISSON donne pouvoir à Madame Audrey CEARD
Monsieur Robert PELLISSIER donne pouvoir à Monsieur Jean Louis RIFFAUD
Madame Véronique CONSTANS donne pouvoir à Monsieur Pierre BRUYAT

Excusé :

Monsieur Patrice RENOUF

Madame Le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental des Hautes-Alpes participe
au financement des projets de séjour scolaire avec nuitée(s).

Pour l'année scolaire 2024/2025, les 2 classes de CM1/CM2 de l'école pasteur organisent un voyage
culturel à Lyon. « Découverte de Lyon à travers son patrimoine et ses musées »

Les élèves concernés sont au nombre de 43.

Cette subvention est attribuée en fonction des critères établis par le Conseil Départemental.

Il convient donc, par la présente, d'autoriser l'école Pasteur à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental, d'un montant de 20 € par élève soit 860 € au total.

Madame le Maire propose par ailleurs d'attribuer une subvention communale d'un montant de 1 935 €.

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet pédagogique du séjour culturel à Lyon, préparé par l'école Pasteur.

Madame Le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** l'Ecole Pasteur, à solliciter une subvention de 20 euros par élève auprès du département des Hautes-Alpes
- **Accorde** une subvention de 1 935 € à l'école pasteur
- **Autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait à Embrun,

Le 07 Mai 2025
Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

